

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS950

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE 48

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de dépenses 2024 de la branche autonomie est très inférieure aux besoins, et d'ailleurs ne financera aucune mesure nouvelle selon l'étude d'impact elle-même. Telle est la raison de la suppression de cet article.